

Multi-accueil des 2 Morin

Dossier de pré-inscription
Accueil **occasionnel**

A RETOURNER :

Accueil de la Communauté de Communes des 2 Morin
1 rue Robert Legraverend
77320 La Ferté-Gaucher

2018



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Madame, Monsieur,

Vous allez compléter un dossier de **pré-inscription** pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) au sein du Multi-Accueil des 2 Morin. Il est important de remplir la fiche et de remettre le dossier complet à la direction du Multi-Accueil afin que votre demande puisse être étudiée.

Article 1 : Les conditions d'admission

Les admissions seront définies en fonction des critères suivants :

- Les souhaits d'accueil de la famille, l'âge de l'enfant ;
- Les places disponibles ;
- La date d'ancienneté du dossier ;

Article 2 : Procédure

Seuls **les dossiers complets** seront pris en compte. Suite à l'étude de votre demande, vous serez contacté pour vous informer d'une réponse favorable ou défavorable.

Dans le cas où une réponse favorable ne peut vous être accordée à la date souhaitée, vous avez la possibilité de contacter le RAM des 2 Morin pour vous orienter vers un mode d'accueil au domicile d'une assistante maternelle, ou que votre dossier soit mis sur la liste d'attente.

Si la réponse est positive, un rendez-vous, vous sera proposé pour organiser l'admission et les modalités de l'adaptation pour l'accueil de votre enfant.

A noter, qu'un dossier doit être déposé par enfant et non par famille.

Article 3 : Documents à fournir impérativement :

Votre demande ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un dossier complet composé des documents suivants :

- La fiche de préinscription complétée et signée ;
- Un certificat de grossesse ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie du ou des livrets de famille (parents et tous les enfants à charge) ;
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité, ou du titre de séjour pour les deux parents ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture eau, électricité, loyer ou assurance) ou une attestation d'hébergement comprenant une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Pour les allocataires : Attestation de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Le dernier avis d'imposition pour les deux parents ;
- Justificatifs RSA, attestation de formation, etc. le cas échéant ;
- Décision du jugement si parents séparés (jugement de divorce, justificatif officiel de l'autorité parentale...)

